

Inscriptions au concours général agricole 2017

Ce concours, organisé depuis 2014, par l'ADASEA 32 pour le département du Gers, propose de récompenser les meilleures pratiques du point de vue **agricole et écologique** sur des prairies naturelles.

Le prix d'excellence agri-écologique sera décerné par un jury réunissant des experts agronomes, écologues paysagistes et apicoles.

Les critères du jury :

Pour apprécier les qualités de chaque prairie, le jury s'appuie sur des indicateurs de végétation, et note ses différentes propriétés agro-écologiques : fonctionnalité agricole et écologique, productivité et saisonnalité, valeur alimentaire, souplesse d'exploitation, renouvellement de la diversité végétale, valeurs paysagère et patrimoniale. Ils notent également la capacité de l'usage agricole à valoriser et renouveler ces propriétés.

Comment y participer ?

Il faut être exploitant agricole et avoir au minimum **3 UGB** sur l'exploitation.

Pour l'année 2017, le territoire ciblé est celui de la vallée du Gers. Pour y participer cette année, il faut que les prairies que vous souhaitez inscrire au concours **soient humides ou inondables**.

Cette année l'inscription est ouverte du 1^{er} avril au 15 mai.

N.B. : Les prairies ne devront pas être fauchées ou pâturées avant le passage du jury, au mois de mai et selon l'avancement de la végétation.

Cette année, la remise des prix aura lieu pendant la 7^{ème} édition de « Gascogn'Agri », la foire agricole annuelle des Jeunes Agriculteurs du Gers, le samedi 26 août à Gimont.

Contact : ADASEA du Gers - Maison de l'Agriculture
BP 70161 32003 AUCH cedex - Tél. 05.62.61.79.50.

